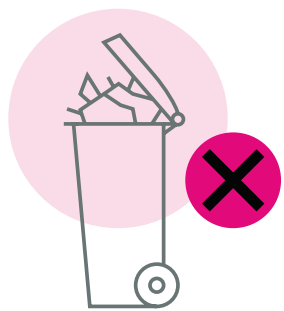
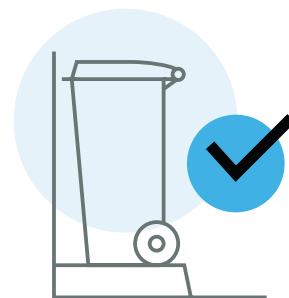


# PRÉSENTATION DES BACS À LA COLLECTE

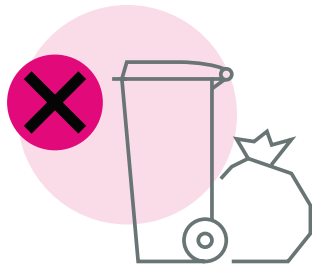


- **Je sors et je rentre mes bacs à l'heure,** par respect pour le voisinage et les piétons.

- Présentez votre bac sur le trottoir, **couverture fermée, les poignées tournées vers la route,** pour que les agents les saisissent plus facilement.



- **Ne pas surcharger :** un bac surchargé risque de ne pas être collecté. Le couvercle doit pouvoir se fermer.



- **Jamais de sacs hors des bacs :** le volume de votre bac correspond à la taille de votre foyer. S'il ne convient plus, il peut être échangé selon vos besoins.

- Les bacs restent la propriété de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Vous en êtes responsable et vous devez les entretenir : lavez-les régulièrement avec une éponge et un produit désinfectant (savon, lessive douce...).



- En cas de déménagement laissez sur place vos deux bacs en veillant à ce qu'ils soient propres lors de votre départ.

- Vous devez informer le service Gestion et Prévention des déchets via le formulaire « Demande de bac ou de réparation » disponible sur : **agglolarrochelle.fr/vie-pratique** rubrique « Tri et collecte des déchets / Distribution de bacs ou sacs » pour les situations suivantes :

- si votre bac est endommagé ou cassé
- si votre bac a été volé
- si vous déménagez
- si le volume de votre bac ne convient pas (trop petit ou trop grand).



**0 800 535 844**

Service & appel gratuits

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h30

**dechets@agglolarrochelle.fr**  
**agglolarrochelle.fr**

Communauté  
d'Agglomération de  
**La Rochelle**

